

À LA UNE !



Voeux de la CGF : présentation de la feuille de route 2026 pour le commerce de gros

Ce 21 janvier, la CGF organisait sa traditionnelle cérémonie des vœux en présence d'une centaine d'invités : adhérents, élus, acteurs de l'écosystème et partenaires.

Parmi les temps forts de cette journée :

- **Une réunion du bureau exécutif de la CGF** pour échanger sur la feuille de route 2026 de la CGF et sa déclinaison ;
- **Une conférence de presse autour d'une dizaine de journalistes** en présence de Stéphane Antiglio, de Valérie Lachenal et d'Eric Dumont, respectivement Président et vice-présidents de la CGF, pour présenter notamment les 15 propositions du commerce de gros à l'occasion des élections municipales.

Le discours de Stéphane Antiglio, Président de la CGF, qui est notamment revenu sur :

- **Les succès de la CGF en 2025** malgré un contexte économique et politique tendu et menaçant pour les entreprises : REP-EP, règlement déforestation, représentativité ...
- **Les grandes priorités 2026 pour accompagner les entreprises du commerce de gros** face aux mutations sociales, environnementales, digitales et économiques : facturation

électronique, directive européenne sur la transparence des salaires, négociations commerciales, échéances électorales à venir; simplification de la vie économique, décarbonation & logistique urbaine ...

« *Les entreprises du commerce de gros sont des acteurs essentiels de l'économie locale. Elles doivent pouvoir rester compétitives tout en contribuant pleinement au développement des territoires.* » a rappelé Stéphane Antiglio, Président de la CGF.

— **Une interview croisée avec Amir Reza-Tofighi, Président de la CPME**, à laquelle la CGF vient d'adhérer en complémentarité avec le MEDEF, pour renforcer l'accompagnement des entreprises adhérentes, en particulier des PME et TPE. Et défendre une vision économique pragmatique, responsable et orientée vers la croissance.

Merci à tous les participants pour cette cérémonie et rendez-vous pour notre Assemblée Générale le 23 juin prochain !

Communiqué de presse CGF

Découvrez les temps forts de la cérémonie



David Lisnard à la une du nouveau BtoB News : le magazine de la CGF !

Cela lors de sa cérémonie des voeux, la CGF a publié le nouveau numéro du "BtoB News", le magazine du commerce de gros édité deux fois par ans par la confédération.

Au sommaire de ce numéro :

- **Interview de David Lisnard**, Président de l'AMF et maires de Cannes ;
- **Dossier spécial Municipales** : les 15 propositions du commerce de gros au service de l'attractivité des territoires ;
- **PLF 2026 : retour sur la mobilisation de la CGF** pour défendre les intérêts et la compétitivité du secteur ;
- **Plan de décarbonation du commerce de gros : quelles perspectives à horizon 2030 ?**

Avec les témoignages de **Franck Dhersin, Sénateur de Nord**, et deux professionnels, membres de fédérations adhérentes de la CGF : **Bruno Aussant (SNDP)** et **Olivier Feno-Feydel (UNCGLF)** ;

- **L'interview d'Olivier Lafarge, Président du COMIDENT**, adhérent de la CGF, sur les enjeux de la santé bucco-dentaire;
- **Mais aussi un tour d'horizon des sujets d'actualités du secteur** : facturation électronique, règlement déforestation, REP-EP, accord prévoyance pour les cadres ...

Merci à tous les contributeurs de ce numéro ainsi qu'à l'ensemble de nos partenaires : AG2R La Mondiale, OCIRP, AFTRAL, Malakoff Humanis, SITL.

L'ACTU DES ADHÉRENTS



NAVSA & CGF : des enjeux et des combats communs pour 2026 !

A l'invitation de son Président, Pierre Toffoli, et son Délégué général, Yoann CHUFFART, le 22 janvier, la CGF était présente à la cérémonie des voeux de la NAVSA, fédération adhérente de la confédération qui représente l'ensemble des acteurs de la vente par automate en France.

A cette occasion, Stéphane Antiglio s'est prêté à une interview croisée avec Maxime Costilhes, Directeur général de l'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires), pour évoquer les différents combats communs : REP EP, déforestation, CSRD, Taxe plastique...

Et a rappelé les points communs partagés entre la CGF et NAVSA : des professions de service qui couvrent l'ensemble du territoire !

Dans un contexte marqué par de forts enjeux sociétaux, politiques et économiques, les participants ont rappelé le rôle essentiel des organisations professionnelles : accompagner les entreprises, les représenter et favoriser une dynamique collective pour agir ensemble et faire face aux défis à venir.

[A propos de NAVSA](#)

INSTITUTIONNEL



RDV CGF avec le cabinet du ministre Serge Papin

Cette semaine, la CGF a pu faire un tour d'horizon des textes français et européens qui vont avoir un impact pour les entreprises du commerce de gros avec le conseiller commerce au cabinet du ministre Serge Papin.

Les sujets des négociations commerciales, des délais et des retards de paiements, des marchés publics ont ainsi pu être abordés. La CGF poursuit ses travaux sur ces divers sujets.



Accord en CMP sur le PJL Simplification de la vie économique : une victoire pour le commerce de gros !

La commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi de simplification de la vie économique a été conclusive : les sept députés et les sept sénateurs chargés de se mettre d'accord sur un texte sont parvenus à un accord.

Une victoire pour la CGF et les entreprises du commerce de gros ! En effet, la disposition de complexification du droit, visant à soumettre à autorisation d'exploitation commerciale la création ou l'extension d'entrepôt de plus de 800 m² destiné à la livraison de biens commandés en ligne, a été supprimée du texte.

Les parlementaires ayant décidé de maintenir la suppression des ZFE dans ce texte, une incertitude demeure sur la possibilité pour l'Assemblée nationale d'adopter les conclusions de la commission mixte paritaire.

Que le texte soit ou non adopté définitivement, la question de l'autorisation d'exploitation commerciale pour les entrepôts est totalement évacuée, et c'est une bonne nouvelle.



PLF 26 : un alourdissement sur la fiscalité et quelques victoires pour le commerce de gros

Cette semaine, le Premier ministre a engagé la responsabilité de son Gouvernement sur la partie recettes du budget de l'État pour 2026 (premier d'une série de trois recours à l'article 49-3 avant l'adoption finale du budget).

Au total, le déficit effectif est désormais établi à 5 % du PIB (contre 4,7 % initialement). La dépense publique atteindrait 1 734 Md€ en 2026 (contre 1 725 Md€ prévus initialement), soit une hausse de 9 Md€. Le taux de prélèvements obligatoires est maintenu à son niveau initial, soit 43,9 % du PIB. Toutefois, cette stabilité masque un arbitrage en faveur d'une hausse de la fiscalité sur les entreprises, compensée par une baisse de celle pesant sur les ménages.

Les mesures que déplore la CGF :

- le maintien de la CVAE ;
- le maintien de la surtaxe d'IS, qui devait être exceptionnelle en 2025.

Les mesures sur lesquelles la CGF était intervenue auprès des pouvoirs publics tout au long des discussions budgétaires et pour lesquelles elle a obtenu gain de cause :

- une taxe sur les holdings ne visant pas les actifs des entreprises,
- l'abandon du projet de taxe plastique,
- le maintien de la fiscalité actuelle sur le B100,

- le maintien en 2026 du dispositif de suramortissement pour le verdissement des VUL et des PL.

VIE DE LA CGF

Cette semaine, la CGF a participé à de nombreuses cérémonies de voeux : partenaires, acteurs institutionnels... à l'image de l'implication de la confédération dans l'ensemble des secteurs économiques amont et aval.



Participation de la CGF aux vœux de la CPME

La CGF était présente le 21 janvier à la cérémonie des vœux de la CPME à l'invitation de son président Amir Reza-Tofighi.

Dans un contexte marqué par de forts enjeux sociétaux, politiques et économiques, la CPME a rappelé le rôle essentiel des organisations professionnelles : accompagner les entreprises, les représenter et favoriser une dynamique collective pour agir ensemble et faire face aux défis à venir.

La CGF a annoncé son adhésion à la CPME lors de sa cérémonie annuelle des vœux. L'enjeu ? En complémentarité avec le MEDEF, renforcer l'accompagnement des entreprises adhérentes, en particulier des PME et TPE et défendre une vision économique pragmatique, responsable et orientée vers la croissance.



Participation de la CGF aux vœux de la Coopération agricole

La CGF était présente ce 21 janvier aux vœux de la Coopération agricole, un moment fort pour son 60^{ème} anniversaire avec un hommage par l'ancien premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, à son père, premier président de la Confédération Française de la Coopération Agricole.

Ensuite, le Président Dominique Chargé a mis à l'honneur les anciens présidents de la Coopération Agricole, Michel Prugue et Philippe Mangin en présence de la ministre de l'Agriculture, de l'agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire Annie Genevard et de Serge Papin, ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du pouvoir d'achat.

L'occasion de renforcer toujours plus le dialogue avec les producteurs agricoles et fournisseurs de produits agroalimentaires, à l'amont des grossistes.



Partenariat CGF & France Travail : une ambition renouvelée pour 2026

La CGF a répondu présente à l'invitation de **France Travail** lors de la cérémonie des vœux 2026.

Partenaire de France Travail depuis l'été 2024, la CGF poursuit un objectif clair : **valoriser l'attractivité de nos métiers** et apporter des solutions concrètes aux besoins en recrutement des grossistes sur tout le territoire.

La cérémonie s'est déroulée en présence de membres clés du gouvernement :

- Le ministre du Travail et des Solidarités, Jean-Pierre Farandou, qui a salué les *résultats concrets de France Travail basés sur la synergie entre ses équipes et ses partenaires*.
- Le ministre de l'Industrie.
- Le ministre de la Ruralité.

Ce partenariat stratégique permet à la CGF de porter la voix des grossistes au plus haut niveau et de s'assurer que les dispositifs d'aide à l'emploi sont parfaitement adaptés aux réalités de notre secteur (logistique, commerce, fonctions supports).



Vœux de l'OTRE : une cérémonie sous le signe de la citoyenneté des entreprises

La CGF était invitée à la cérémonie des vœux organisée par OTRE le 21 janvier.

Dans son discours, le président Alexis Gibergues a souhaité en priorité que les entreprises fragilisées en 2025 retrouvent en 2026 une visibilité indispensable pour reprendre le chemin de la reprise économique.

Il attend notamment du projet de loi-cadre sur les transports un texte porteur de justice et de souveraineté économique.

Cette cérémonie a été l'occasion pour OTRE de signer une convention de coopération avec la Garde nationale (réserve opérationnelle) dépendante du ministère des armées autour de la place que pourraient tenir les entreprises de transport pour accompagner l'état dans la gestion de la logistique des crises militaires.

LES WEBINAIRES DE LA CGF [ADHÉRENTS]

Invitation Webinaire



Communication de crise
Les bonnes pratiques



"Communication de crise,
les bonnes pratiques" :
inscrivez-vous à notre
webinaire du 29 janvier
2026

Le 1er webinaire CGF de l'année, **jeudi 29 janvier à 9h**, sera consacré à la communication de crise et aux bonnes pratiques à adopter avec l'intervention de Vincent Prevost, Directeur de l'agence Opinion Valley, spécialisée dans la communication sensible, la gestion de crise et les activations de l'opinion publique.

Parmi les sujets qui seront abordés lors de ce séminaire :

- La com' de crise, pourquoi c'est important ?
- Les règles d'or de la communication de crise (en général)
- Les différentes phases de la communication de crise

Afin d'accompagner au mieux les fédérations adhérentes et leurs entreprises dans leur quotidien face aux évolutions de leur environnement, les experts de la CGF décryptent, anticipent et traduisent les évolutions juridiques, économiques et sociales à travers l'organisation de webinaires opérationnels le jeudi tous les 15 jours, exclusivement réservés aux adhérents de la CGF et en visio.

Le programme complet des webinaires proposés par la CGF en 2026 est disponible. Parmi les thématiques proposées cette année : *la jurisprudence congés payés, la facturation électronique, l'IA au service de l'influence, la REP-EP ...*

Programme complet
Webinaires CGF 2026
[Adhérents]

Inscription webinaire
Communication de crise
[Adhérents]

LA CGF DANS LES MÉDIAS

Le journal du
Poids lourd

**Décision
Atelier**
Aftermarket

NÉGOCE

Les grossistes s'inquiètent des nouvelles réglementations en pagaille

Vœux 2026 de la CGF : les grossistes face à une conjoncture tendue, entre pression réglementaire & rôle économique clé

La CGF réclame de la « simplification » aux pouvoirs publics

Article

Article

Article

PARTENAIRES



AG2R LA MONDIALE : des services prévoyance qui vous font gagner du temps

Restez concentré sur l'activité de votre entreprise plutôt que sur les démarches administratives. Notre partenaire AG2R LA MONDIALE met à votre disposition de nombreux services en ligne pour vous faire gagner du temps et faciliter vos démarches administratives.

Avec votre offre prévoyance collective AG2R LA MONDIALE, vous bénéficiez de services en ligne sécurisés et accessibles 24h sur 24 et 7j sur 7 depuis votre espace client :

- Consultez et suivez les règlements des indemnités journalières de vos salariés**

Votre espace client vous permet désormais de suivre le paiement des prestations prévoyance de vos salariés en arrêt de travail et d'exporter les règlements au format Excel.

Grâce au service Prest'IJ, vous bénéficiez d'une démarche simplifiée avec la transmission automatisée des décomptes d'IJSS et d'un paiement plus rapide de vos dossiers arrêt de travail à compter du paiement par la Sécurité sociale. (*Indemnités Journalières de la Sécurité sociale)*

- Faites vos demandes de prestations en ligne**

Vous avez un contrat prévoyance sur le risque incapacité ?

A partir de votre espace client, vous pouvez réaliser vos demandes de prestations en cas d'arrêt de travail de vos salariés, à distance en envoyant vos justificatifs de façon simple et sécurisée.

Vous avez un contrat prévoyance sur le risque décès ?

Effectuez vos demandes de prestations en cas de décès de vos salariés, via le formulaire en ligne disponible au sein de votre espace client. Ces prestations seront versées aux bénéficiaires désignés par votre salarié.

Vous avez un contrat prévoyance sur le risque invalidité ?

Vous pouvez, de la même façon, demandez les prestations invalidité pour un salarié en cas d'accident ou de maladie non professionnelle. Celui-ci percevra une rente permettant de compenser la perte de revenu.

- Un service pour vos salariés : la désignation de bénéficiaires**

Ce service en ligne permet à vos salariés couverts par une garantie décès de désigner de nouveaux bénéficiaires, à la suite d'un changement de situation familiale par exemple. Les informations sont saisies et enregistrées de façon confidentielle et sécurisée dans un formulaire signé électroniquement. Pensez à leur communiquer votre numéro de contrat prévoyance.

Retrouvez le détail de vos garanties prévoyance sur l'espace dédié.

LA BOÎTE A OUTILS DE LA CGF [ADHÉRENTS]

La CGF déploie des outils et guides pratiques pour accompagner les fédérations et leurs entreprises dans différents domaines d'expertise : social, formation, transport, affaires économiques, environnement ... Retrouvez-les ici chaque semaine !



Le guide des relations commerciales avec les grossistes

Ce guide, rédigé en collaboration avec les cabinets d'avocats Vogel & Vogel et Grall et Associés, regroupe l'ensemble des règles applicables aux relations commerciales avec les grossistes ponctuées de conseils pratiques et de schémas synthétiques.

[Lien](#)



L'étude prospective emploi & compétences de la branche

L'étude GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences) commandée par la branche des Commerces de gros a été livrée début décembre 2025. Outre une cartographie prospective des métiers permettant d'identifier les métiers émergents, porteurs, fragilisés et les aires de mobilité, l'étude met en lumière les leviers stratégiques pour maintenir la compétitivité face à un avenir en profonde mutation.

[Le rapport complet](#)

[Les 44 fiches métiers](#)



La check-list recrutement

Pour aider les entreprises à évaluer et optimiser leurs pratiques de recrutement, identifier et hiérarchiser les domaines nécessitant des actions, des outils pour progresser.

[Lien](#)



Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous directement à cgf@cgf-grossistes.fr.